



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ACADEMIE DE PARIS

Paris, le 6 février 2018

Le Recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
maternelles et élémentaires
Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés
Mesdames et messieurs les directeurs d'E.R.E.A. et
directeurs adjoints de S.E.G.P.A.
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les chefs de division et de
service

18AN0023

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2018

Références :

- décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale

La note de service relative à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2018 n'a pas encore fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Affaire suivie par :
Christiane Rivière
Cheffe du bureau des personnels
d'encadrement
Bureau des personnels d'encadrement
christiane.riviere@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 41 44
N°/REF : 2018/249

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Pour autant, afin d'organiser sans attendre les opérations liées à ce mode de recrutement, je suis en mesure de vous communiquer quelques informations concernant les lignes essentielles de l'opération ainsi que des éléments de calendrier.

Le nombre de possibilités d'accès au corps des personnels de direction par la voie de la liste d'aptitude est de 47.

I – Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

a) soit :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A ;

et

- justifier de dix années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires ;

b) soit :

- avoir exercé à temps plein des fonctions de direction adjoint chargé de SEGPA, de direction d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré ;

et

- justifier de cinq ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire

II – Dépôt des candidatures

Les candidats doivent simultanément :

- a) s'inscrire sur le portail agent à l'adresse <https://agent.phm.education.gouv.fr> . Une plateforme d'assistance est mise en place pour vous accompagner, le cas échéant, dans la procédure (téléphone via le numéro vert 0800 100 600 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h ou par mail : sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr)
- b) compléter la demande d'inscription sur la liste d'aptitude. Afin de simplifier les échanges, je vous invite à solliciter le plus rapidement possible ce document auprès de mes services par mail à l'adresse suivante ce.bpe@ac-paris.fr

Le dossier dûment renseigné, accompagné de toutes les pièces justificatives devra me parvenir également par mël à la même adresse pour **le 12 février 2018**.

Les avis du DASEN et du recteur seront établis après un entretien qui se tiendra **les 5, 6 ou 8 mars 2018** au rectorat de Paris, 12 boulevard d'Indochine – 75019 Paris. Une convocation sera transmise par mail aux candidats après réception de son dossier de candidature.

Je vous invite à vous reporter à la note de service qui sera prochaine publiée au BOEN afin de prendre connaissance des détails relatifs à cette opération.

Le bureau des personnels d'encadrement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur de la région académique Ile-de-France
et par délégation,
Le directeur de l'académie de Paris

signé

Jean-Michel COIGNARD